BMA/ICG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRASG2CG

DÉCRET N° 2019 – 154 DU 05 JUIN 2019
portant nomination de monsieur **Florentin NANGBE** en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Protection Civile.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

vu le décret n° 2018-062 du 15 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de Protection Civile ;

vu le décret n° 2018-068 du 12 mars 2018 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Protection Civile ;

sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 05 juin 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Florentin NANGBE**, représentant du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération, est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Protection Civile en remplacement de monsieur Baguiri ANDEMI.

L'intéressé poursuit le mandat de son prédécesseur pour le reste de sa durée.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 juin 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,

Sacca LAFIA

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,

Aurélien A. AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ :2 ; MEF : 2 ; MISP : 2 ; MAEC : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; Intéressé : 1 ; JORB : 1.